

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 juin 2021

Date de la convocation :

21 juin 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 9

- votants : 9

L'an deux mil vingt-et-un, le 24 juin, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etaient présents : Mme DEGAS, Mme CHOPIN, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE

Etai(ent) excusé(es) : Mme TROMEUR

Etai(ent) absent(es) : M. GUION

Secrétaire de séance : Mme CHOPIN

**D2021-029 : CONVENTION PLAN DE RELANCE – CONTINUITE PEDAGOGIQUE : APPEL A
PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que le plan de relance du département comporte un volet de soutien à la généralisation du numérique dans les classes **élémentaires et primaires**.

Montants :

- Volet équipement (pour l'acquisition d'un équipement numérique de base) : **3305 € / classe**, subvention à **70%**
- Volet services et ressources numériques (pour l'acquisition de ressources numériques pédagogiques) : **20 €/ élève**, subvention à **50 %**

Nombre de classes éligibles : cycles 2 et 3

Nombre d'élèves concernés : 36 élèves

Besoins en équipement Ecole ND de Pontmain : un PC portable, une enceinte bluetooth, deux retro-projecteurs, un appareil photo numérique.

Le dossier de demande de subvention déposé par la commune a été retenu dans les conditions ci-dessous :

Volets AAP	Montant subventionnable maximum	Montant de la subvention
Equipements	5 890.00	4 123.00
Services et ressources	720.00	360.00
TOTAL	6 610.00	4 483.00

Une convention de subvention est ainsi proposée dans les conditions sus-mentionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention proposée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 28 juin 2021
GUINEHEUX Dominique., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210624-D2021-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2021